

AVIS PUBLIC**ENTRÉES EN VIGUEUR - ORDONNANCES**

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 juin 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE N° OCA18-(RCA09-Z01)-003B

Cette ordonnance autorise exceptionnellement l'affichage d'enseignes et de panneaux publicitaires à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau addenda joint en annexe à l'ordonnance

**ORDONNANCES NO OCA18-(M-2)-001, OCA18-(B-3)-002, OCA18-(P-1)-002,
et OCA18-(RCA09-Z01)-004**

Ces ordonnances permettent l'établissement d'un marché public à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, à Pointe-aux-Trembles. De plus, elles visent à autoriser le bruit d'appareils sonore diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, ainsi que leur consommation et l'affichage sur le site, aux dates et aux heures identifiées.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 3 juillet 2018.

Le secrétaire d'arrondissement

Charles-Hervé Aka

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat